



CAISSE DES CONGÉS
ET INDEMNITÉS DU BATIMENT

LP: 2C 595 652 2747 6



CCBTP - 447.1/1.893



ENT CASTANIER ADRIEN
LIEU DIT CAUZENIL
46140 PARNAC

SERVICE ADHERENT

Dossier N° : 0074562
Suivi par : ABITBOL MAYANNE
Tél : 0820 200 110
Adresse mail : entreprises@cibtp-sud-ouest.fr
Objet : Mise en demeure

Toulouse, le 06 décembre 2024

RECOMMANDEE AVEC A.R.

Madame, Monsieur,

Nous constatons qu'à ce jour, sauf erreur ou omission de notre part, votre compte présente un solde exigible de 460,00€

Période : 3ème trimestre 2021.

CONGÉS PAYÉS	421,81€
AUTRES COTISATIONS	21,39€
TOTAL.....	443,20€
SOLDE DIVERS	16,80€
TOTAL.....	460,00€

En conséquence, nous nous voyons contraints de vous mettre en demeure de régulariser, par retour de courrier, votre situation, faute de quoi cette régularisation sera poursuivie par toutes voies de droit appropriées.

Nous appelons tout particulièrement votre attention sur le fait que la caisse ne verse les indemnités de congés qu'au prorata des périodes pour lesquelles les cotisations ont été réglées (article D.3141-31 du Code du Travail).

Vous voudrez bien trouver, au verso de cette lettre, pour votre information, les conséquences auxquelles vous vous exposez en ne remplissant pas vos obligations légales.

Veuillez ne pas tenir compte de ce courrier si votre situation a été régularisée entre temps.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Par procuration
Pour le président,

*payé virement
le 30/12/24*